

PREMIÈRE PARTIE : PROCÉDURES D'APPEL D'OFFRES

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° DNCMP/57.../2018-2019 POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DEUX (02) BUREAUX DE L'OBR A DEUX NIVEAUX (R+1) AUX CHEFS LIEUX DE LA PROVINCE DE MUYINGA ET DE NGOZI.

Date de publication : 20.../03/2019

Date d'ouverture des offres : 15.../04/2019.

1. Objet

L'Office Burundais des Recettes (OBR), invite par le présent avis d'appel d'offres national ouvert, les soumissionnaires admis à concourir à présenter leurs offres sous pli fermé, pour la construction de deux (02) bureaux à deux niveaux (R+1) dans les provinces de Muyinga et Ngozi.

2. Financement du marché

Le Financement est assuré par l'Office Burundais des recettes sur son budget exercice 2018-2019.

3. Allotissement

Les travaux prévus dans le cadre de ce marché sont constitués de **deux (02) lots distincts à savoir :**

- **Lot 1** : Construction d'un bureau à deux niveaux au chef-lieu de la province de NGOZI
- **Lot 2** : Construction d'un bureau à deux niveaux au chef-lieu de la province de MUYINGA

NB: Les entreprises intéressées pourront soumissionner pour un ou pour les deux (02) lots. Néanmoins, l'entreprise ayant soumissionné pour deux lots ne peut être qu'attributaire d'un (01) seul lot.

4. Descriptifs des travaux à exécuter

Le présent marché porte sur les travaux de construction de deux (02) bureaux de l'OBR aux chefs-lieux des provinces de Muyinga et Ngozi selon le détail ci-après :

Les travaux consistent alors pour chaque lot :

a) Construction d'un bâtiment principal à deux niveaux composé des pièces suivantes :

- Deux grande salles de bureaux l'une au rez-de-chaussée, l'autre à l'étage ;
- Une salle d'entrepôt ;
- Une salle d'archive ;
- Des bureaux ;
- Une salle de conservation des dossiers l'une au rez-de-chaussée et à l'étage ;
- Une salle de réunion ;
- Une salle fortement sécurisé des équipements centraux électriques ;
- Une salle fortement sécurisée avec porte blindée pour les équipements informatiques ;
- Quatre sanitaires pour le personnel pour chaque niveau ;
- Quatre sanitaires pour les contribuables au rez-de-chaussée ;

- Des salles et bureaux prévus sur les plans pour usage divers ;
- b) des aménagements extérieurs et des alentours avec les ouvrages suivants :
- Un abri de logement de policiers et agents nocturnes ;
 - Un abri d'attente extérieur de la clôture
 - Un abri groupe électrogène ;
 - Une clôture mixte avec deux portails pour Muyinga et trois portails pour Ngozi ;
 - Des guérites à l'entrée et à la sortie ;
 - Un aménagement de parking intérieur ;
 - Un aménagement de l'espace vert autour de la clôture

5. Délais d'exécution

Tous les travaux sont à réaliser dans un **déla**i maximum de cinq (05) mois calendriers.

6. Conditions de participation

- 6.1. La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques ou morales et possédant les capacités techniques, juridiques et financières nécessaires à l'exécution du marché.
- 6.2. Ne peut participer à l'appel d'offres tout soumissionnaire concerné par l'inéligibilité énumérée à l'article 161 de la loi n° 1/04 du 29/01/2018 portant modification de la loi n° 1/01 du 04/02/2008 portant Code des Marchés publics.

7. Consultation et acquisition du dossier d'appel d'offres

Le dossier d'Appel d'Offres peut être consulté au commissariat des services généraux de l'OBR situé au 3^{ème} étage de l'immeuble VIRAGO sise quartier industriel, avenue de la Tanzanie, N° 936a/A, B.P 3465 Bujumbura II, Tél : 22282146.

- 7.1. Il peut être obtenu par les soumissionnaires à l'adresse indiquée ci-dessus moyennant paiement d'un montant non remboursable de Cent mille Francs Burundi (100.000 BIF) à verser sur le sous le compte des recettes non fiscales de l'Etat n° 1101/001.04 ouvert à la Banque de la République du Burundi.
- 7.2. Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit au Monsieur le Commissaire des services Généraux et Personnes responsables des Marchés Publics à l'OBR à l'adresse ci-dessus, en mentionnant la référence de la publication au moins dix (10) jours calendriers avant la date limite de dépôt des offres figurant au point 14 ci-dessous. L'Autorité Contractante répondra par courrier ou courrier électronique à toute demande d'éclaircissements relatifs au Dossier d'Appel d'Offres, qu'il aura reçue au plus tard dans les cinq (05) jours calendriers avant la date limite de dépôt des offres.

8. Visite des sites des travaux.

Une visite guidée des sites des travaux est fortement recommandée ; elle sera organisée le 02.../04.../2019 à partir de 10 heures du matin. La visite commencera par le site de MUYINGA et se poursuivra le même jour pour le site de NGOZI. Le lieu de rencontre est le chef-lieu de la province Muyinga pour Muyinga et le chef-lieu de la province Ngozi pour Ngozi.

9. Présentation et date-limite de dépôt des offres.

1. Le soumissionnaire ne pouvant être attributaire que d'un seul lot, les offres devront comprendre une garantie bancaire sous forme de caution de soumission d'un montant **de dix millions de francs burundais (10 000 000 Bif)**.
2. Les offres devront être déposées au secrétariat de l'OBR au plus tard le 15/04/2019 à **10heures précises**. Toute offre reçue après la date et heure limite ne sera pas prise en considération.
3. L'offre doit être paginée, paraphée et comprendre une table des matières.

10. Séance d'ouverture des offres

L'ouverture des offres aura lieu le 15/04/2019 à 10 heures 30 minutes. Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui le souhaitent au siège de l'OBR. Conformément à l'article 22, alinéa 9 du Code des Marchés Publics révisé, un cadre requis par l'Autorité Contractante, auprès de la DNCMP peut assister à la séance d'ouverture des offres. Il dresse un rapport de déroulement de ladite séance et donne copie à l'Autorité Contractante. Il ne signe pas sur le PV d'ouverture des offres.

11. Validité des offres

Les offres demeureront valables pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours calendriers à compter de la date-limite d'ouverture des offres.

12. Critères de qualification.

Les exigences en matière de qualifications sont indiquées dans les DPAO et à la Section II du présent dossier d'appel d'offres.

Fait à Bujumbura, le 18/03/2019.

**Le Commissaire des Services Généraux
et
Personne Responsable des Marchés Publics**

Frédéric MANIRAMBONA